



Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MARTELET Fabien, MICHELLI Patricia, PILLOUD Claude, PIRAZZI Philippe, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, DEVINES Elodie

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : RICHARD Jean à MICHELLI Patricia
RIGOULOT Marie-Pascale à FICHOT Christine
DEVINES Elodie à CLERC Raphaël

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean-Claude

.....
Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 Avril 2022 : à l'unanimité

Madame la Présidente propose à l'assemblée de supprimer les points suivants à l'ordre du jour :
Faute d'éléments, les points « EHPAD -Prime revalorisation Médecin coordinateur » et « Proposition de prestation de la Banque de France » sont annulés de l'ordre du jour
Les délégués donnent leur accord.

Présentation du Relais Petite Enfance (RPE) par l'animatrice, Mme Marion GIREY

Présentation par Mme la Présidente, de Mme Camille CARON remplaçante au poste de DGS à partir du 04 Juillet 2022.

1. EHPAD

a) Tarifs définitifs hébergement

Vu la procédure contradictoire du Conseil Départemental du Jura du 22 Février 2022 fixant pour le 1^{er} mars 2022 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;
Vu les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;
Madame la Présidente propose d'arrêter les tarifs Hébergement de l'Etablissement comme suit à compter du 1^{er} avril 2022.

EHPAD Louise Mignot	
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans
Studio type F1	52,09 €
Studio type F1 bis (tarif personne seule)	65,09 €
Studio type F1 bis (Accueil temporaire)	69,09 €
Studio Type T1	69.09 €

→**Vote** : à l'unanimité

b) Mise à jour du tableau des emplois

Considérant le bon fonctionnement des services,
Madame la Présidente propose de mettre à jour le tableau des emplois :

- Filière administrative à compter du 1^{er} juillet 2022
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h50
- Création d'un poste d'un rédacteur principal 2^{ème} classe à temps plein
- Filière sociale à compter du 01 Juin 2022 :
- suppression de 5 postes d'auxiliaires de soins principal 1^{ère} classe à temps complet
- suppression d'un poste auxiliaire de soins principal 1^{ère} classe à temps non complet
- création de 5 postes d'aides-soignantes classe supérieure catégorie B à temps complet
- création de 1 poste d'aide-soignante classe supérieure catégorie B à temps non complet

- à compter du 11 juin 2022
- Suppression d'un poste agent social à temps complet
- Création d'un poste d'auxiliaire de soins à temps non complet 31.50 heures

c) **Prime revalorisation médecin coordinateur**

Retiré de l'ordre du jour

2. **Composition de la CLECT**

Au vu des désignations des communes, madame la présidente propose à l'Assemblée d'approuver la liste des élus qui siègeront au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la période 2022-2026, suivant le tableau ci-dessous :

Commune	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Saint Pierre	Mme Liliane Faivre	M. Michel Benoît
Lac des Rouges Truites	M. Jean Richard	M. François Van Lierde
La Chaumusse	Mme Louise Vigneron	M. Jean-Claude Bauduret
Fort du Plasne	M. Raphaël Clerc	Mme Elodie Devines
Chaux du Dombief	Mme Mélanie Jeunet M. Pascal Jarno	M. Claude Pilloud
Grande Rivière Château	M. Jean-Jacques Charton M. Thierry Bourgeois	M. Robert Clément
Nanchez	M. Yvan Auger M. Christian Bruneel	M. Denis Martin
Saint Laurent en Grandvaux	Mme Françoise Vespa Mme Christine Fichot Mme Anne-Laure Silva	M. Fabien Martelet

→**Vote** : à l'unanimité

3. **Proposition de prestation de la Banque de France**

Retiré de l'ordre du jour

4. **Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Madame la Présidente rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes, a recouru en juin 2022 à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros.

Elle propose de renouveler cette ligne de trésorerie et d'accepter l'offre de financement et la proposition de contrat de La Banque Postale dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêteur : La Banque Postale

Objet : Financement des besoins de trésorerie
Nature : Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum : 200 000.00 EUR
Durée maximum : 364 jours
Taux d'intérêt : 1.200% l'an
Basse de calcul : 30/360

Modalités de remboursement :

- Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation
- Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date d'effet du contrat : le 23 Juin 2022

Garantie : Néant

Commission d'engagement : 200.00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation : 0.15% du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation :

L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de La Banque Postale.

Tirage/Versement – Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en j+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

→Vote : à l'unanimité

5. Travaux et convention pour le Tour du Lac de l'Abbaye

Madame la présidente informe que le sentier qui permet de faire le tour du lac de l'Abbaye a besoin de travaux d'entretien. Ces travaux concernent :

- La pose d'enrochements à hauteur de l'hôtel restaurant Lou Grandva pour délimiter le stationnement.
- La création de tranchées drainantes, la fourniture, la pose et le compactage de sable pour l'accessibilité PMR.

Le montant des travaux est estimé, par devis, à 5 386€ HT par l'entreprise Goyard.

Ces travaux peuvent être inscrits dans le plan triennal et bénéficier de financement du CD39 à hauteur de 20%. Comme il est d'usage au sein de La Grandvallière, il est demandé à la commune bénéficiaire de ces travaux de participer à leur financement par le biais d'un fonds de concours dont la convention est annexée à la présente délibération.

Le budget prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	TOTAL HT	Subvention attendue du CD39 / Plan triennal	solde à charge après subvention HT	Total des travaux après subvention HT
Enrochements	1 038 €	207.60 €	830.40 €	4 380.80 €
Accessibilité PMR	4 348 €	869.60 €	3 478.40 €	

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 380.80 euros HT après subvention. La commune de Grande Rivière Château s'engage à verser un fonds de concours d'un montant de 50% plafonné à 2 190.40 euros.

→**Vote** : à l'unanimité

6. **Tarifs de l'Ecole de Musique**

Madame la présidente rappelle qu'il convient de déterminer les tarifs de l'Ecole de Musique pour la rentrée 2022/2023 et propose les tarifs ci-après pour l'année scolaire 2022/2023 :

	moins de 26 ans			à partir de 26 ans		
	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre ou 2 ^{ème} instrument	3 ^{ème} membre	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Instrument + formation musicale et/ou pratique collective	276€	226€	176€	371€	321€	271€
Instrument seul	376€	326€	276€	523€	473€	423€
Extérieur à la CC La Grandvallière (Tarif unique instrument seul ou avec pratique collective)	541€	491€	441€	713€	663€	613€
Eveil ou pratique collective dont yoga rythme	95€			109€		
Eveil ou pratique collective dont yoga rythme extérieur à la CC La Grandvallière	187€			282€		
Atelier Théâtre 1h30 enfant	235€					
Atelier Théâtre 1h30 enfant extérieur à la CC La Grandvallière	250€					
Atelier Théâtre 2h00 ado/adultes	316€			347€		
Atelier Théâtre 2h00 ado/adultes extérieur à la CC La Grandvallière	342€			372€		
Atelier Arts plastiques enfant 1h	156€					
Atelier Arts plastiques enfant 1h extérieur à la CC La Grandvallière	171€					
Atelier Arts plastiques enfant 0h45	117€					

Atelier Arts plastiques enfant 0h45 extérieur à la CC La Grandvallière	128€					
Atelier Arts plastiques ou yoga adulte 1h15	195€			225€		
Atelier Arts plastiques ou yoga 1h15 extérieur à la CC La Grandvallière	210€			241€		
Location mensuelle instrument <i>les instruments à taille évolutive restent au 1^{er} tarif jusqu'à la taille entière</i>	31€	41€	51€	31€	41€	51€
Frais de 1 ^{ère} inscription	25€			25€		
Carnet de liaison (jusqu'à 15 ans)	9€					

Les manuels d'apprentissage seront refacturés aux élèves à prix coûtant. La liste des manuels et leur prix sera affichée à l'école de musique.

→ **Vote** : à l'unanimité

7. Projet de création d'un groupe de travail santé

Suite aux départs en retraite de 2 médecins généralistes et malgré la mise en place par la Communauté de Communes de solutions avec Amellis Mutuelle, la situation médicale du territoire de La grandvallière reste préoccupante.

Un groupe de travail chargé de la réflexion sur la création de locaux accueillant des professionnels de santé est créé. L'objectif est de définir quelle forme prendront ses locaux (pôle santé, maison de santé, pôle médical, ...), quels pourraient être son dimensionnement et sa localisation, qui pourrait en assurer la maîtrise d'œuvre et/ou maîtrise d'ouvrage.

Les membres du groupe de travail sont les suivants :

Patricia Michelli, Pascal Jarno, Yvan Auger, Jean-Jacques Charton, Liliane Faivre, Laure Schiavoni, Robert Clément, Christian Bruneel, Raphaël Clerc, Jean-Luc Delacroix, Anne-Laure Silva, Fabien Martelet, Françoise vespa, Christine Fichot, Sylvie Belletini.

Les échanges se poursuivent. Les conseillers communautaires sont d'accord, à l'unanimité, sur le principe d'un portage du projet par la communauté de communes et sur le versement par les communes d'un fonds de concours (dont les modalités restent à préciser) pour le financement de locaux destinés aux professionnels de santé.

8. Projet de création d'un groupe de travail OGS

L'opération Grand Site « Cascades du Hérisson et plateaux des 7 lacs » qui réunit Terre d'Emeraude Communauté, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et la Communauté de Communes La Grandvallière progresse.

Un groupe de travail est créé dont l'objectif est de s'approprier le dossier OGS et de définir un positionnement intercommunal sur le sujet en collaboration avec la commune de Chaux du Dombief, seule commune de La Grandvallière concernée par le dossier. Le groupe de travail échangera sur l'état des lieux sur les usages et les difficultés rencontrées, l'élaboration de solutions envisageables, l'appropriation de l'étude de fréquentation, ...

Il est convenu que le groupe est composé de l'ensemble des membres de la commission tourisme de la Communauté de Communes et de membres désignés par la commune de Chaux du Dombief (qui fournira la liste de ces personnes d'ici la fin du mois de juin).

9. Signature de la convention pour la mise à disposition du personnel de la commune de Chaux du Dombief

Madame la présidente rappelle que depuis le 01/05/2022, la communauté de communes n'emploie plus d'agent technique. Pour rappel, ce dernier intervenait sur les bâtiments qui sont du ressort de la communauté de communes (office de tourisme, école de musique, gymnases Les Rochats et Fachinetti, Gendarmerie, La Chevêchette) et pour l'entretien des sentiers. Désormais les besoins en intervention de la communauté de communes sont assurés par des agents techniques de la commune de Saint Laurent conformément à la convention approuvée en conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Lors de la séance du Bureau du 24 mai 2022, il a été proposé aux communes qui le peuvent et qui le souhaitent de mettre à disposition de la communauté de communes et de façon ponctuelle leur(s) agent(s) technique(s) de façon à répondre plus rapidement, dans certains cas, à un besoin d'intervention. Ces mises à dispositions doivent faire l'objet d'une convention.

Dans l'attente de réponse des communes, il est proposé, dans un premier temps, d'approuver la convention de mise à disposition de l'agent technique de la commune de Chaux du Dombief.

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur, un agent public peut être mis à disposition auprès d'un organisme public ou privé pour y effectuer tout ou partie de son service,

→**Vote** : à l'unanimité

10. Attribution de subventions

a) Subvention Amis des orgues

Mme la présidente rappelle que l'association « Les Amis des Orgues du Haut-Jura » a fait parvenir une demande de subvention pour le festival « Musiques en haut ! édition 2022 ». Le festival propose une programmation sur l'été et l'automne.

Dans le cadre de la programmation estivale, plusieurs rendez-vous musicaux auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes La Grandvallièrre au cours de la journée du 16 juillet 2022 (en l'église de l'Abbaye à Grande-Rivière Château et à la salle La Sittelle à Saint Laurent en Grandvaux).

L'école de musique intercommunale du Grandvaux s'est associée à cet événement sur des questions de logistiques. Il est proposé de verser une subvention de 2 100€ à l'association Les Amis des Orgues du Haut-Jura pour le soutien au festival « Musiques en haut ! 2022 ».

→**Vote** : à l'unanimité

b) Subvention Festilac

Mme la présidente, informe que l'association Festilac a fait parvenir une demande de subvention. Pour 2022, l'association met en place un festival appelé *Black Mount Festival* qui aura lieu le 19 et 20 août sur la commune de Lac des Rouges Truites en proposant une programmation nationale et locale. L'objectif est d'accueillir 3000 festivaliers par soirée.

Mme la Présidente propose de verser une subvention de 5 000€ à l'association Festilac.

→**Vote** : 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

c) Subvention Académie Musicale du Jura

Mme la présidente informe que l'Académie Musicale du Jura a fait parvenir une demande de subvention pour un montant de 500€. Le but de l'association est le soutien de la pratique musicale amateur sous toutes ses formes (stages d'orchestre pour les enfants et les adultes, masters classes, ensemble de clarinettes).

Mme la Présidente propose de verser une subvention de 500€ à l'Académie Musicale du Jura.

→**Vote** : à l'unanimité

11. Mise à jour du tableau des emplois

Considérant le bon fonctionnement des services techniques de la Communauté de Communes La Grandvallière,

Madame la Présidente propose à compter du **01 Juin 2022**, de :

- De supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17.50 heures
- De supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet de 35 heures

Considérant le bon fonctionnement du service administratif de la Communauté de Communes La Grandvallière,

Madame la Présidente propose à compter du **01 Juillet 2022**, de :

- De créer un poste d'attaché territorial à temps complet de 35 heures

→**Vote** : 25 voix pour, un délégué ayant quitté la salle avant la fin de la séance

Séance levée à 21h51